



Commune  
de  
FAA'A



N° 568/2016 9

FAA'A, le 23 février 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
15 février 2016

Date d'Affichage :  
16 février 2016

Date de séance :  
23 février 2016

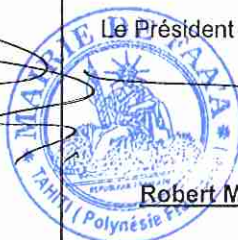
### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 25  
PROCURATIONS : .. 04  
VOTANTS : ..... 29  
POUR : ..... 17  
CONTRE : ..... 12  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet** : autorisant  
l'organisation d'une  
mission à Auckland  
en Nouvelle-Zélande

*Le Premier adjoint certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
mairie dans les délais  
légaux.*

Le Président de séance



Robert MAKER

Le mardi 23 février 2016 à 8 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

| Nom – Prénom                               | Prés. | Abs. | Procuration       |
|--|-------|------|-------------------|
| TEMARU Oscar                               |       | X    |                   |
| MAKER Robert                               | X     |      |                   |
| VANAA Emma                                 | X     |      |                   |
| BROTHERSON Moetai                          | X     |      |                   |
| LAURENT Victoire                           | X     |      |                   |
| CERAN-JERUSALEM Y André                    |       |      | MAKER R.          |
| CHIN FOO Rosina                            | X     |      |                   |
| TERIITEHAU Roberto                         | X     |      |                   |
| ZIMA Laurence                              | X     |      |                   |
| MAI Gérard                                 |       |      | GRAND-PITTMANN    |
| HATETE épouse TAHARAGI Linda               | X     |      |                   |
| APUARII Léon                               | X     |      |                   |
| TEURU Germain                              |       | X    |                   |
| LO Tai                                     | X     |      |                   |
| FARIUA Totoarii                            |       | X    |                   |
| TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana         | X     |      |                   |
| TEAUNA épouse POIA Clarisse                | X     |      |                   |
| TETUANUITEFARERII Josiane .                | X     |      |                   |
| TETUAITEROI Georges                        | X     |      |                   |
| NIVA Pauline                               | X     |      |                   |
| TARAHU Laurent                             |       |      | MAAMAATUAIAHUTAPU |
| ARII épouse BARFF Maimiti                  | X     |      |                   |
| RUA épouse BARFF Linda                     | X     |      |                   |
| TEVAEARAI Yannick                          | X     |      |                   |
| PARAU Heia                                 | X     |      |                   |
| MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN<br>Tekakwitha | X     |      |                   |
| TETAVAHU Célia                             |       |      | VANAA E.          |
| MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea                   | X     |      |                   |
| TEMARU Tetuahau                            | X     |      |                   |
| BUTSCHER Levyn                             |       | X    |                   |
| TEMAURI Jean                               |       | X    |                   |
| CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle          | X     |      |                   |
| VANAA Elise                                | X     |      |                   |
| TARAHU épouse ATUAHIVA Teura               | X     |      |                   |
| MANUTAHU Teiva                             |       | X    |                   |

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 25, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Heia PARAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

*L'AS Tefana football ayant remporté la phase 1 de la ligue 1 lors de la saison 2014/2015, elle est qualifiée pour participer à l'OFC Champions League qui se déroulera du 8 au 23 avril 2016 à Auckland en Nouvelle-Zélande.*

*Aussi, afin d'apporter son soutien à l'AS Tefana football, partenaire essentiel de la commune dans le domaine sportif, la Commission développement éducatif, social et culturel du 27 janvier 2016 propose l'organisation d'une mission en Nouvelle-Zélande au profit de Monsieur Robert MAKER, Premier Adjoint au Maire.*

*A titre indicatif, la délégation quitte Tahiti le 30 mars avec 3 dates de retour possibles en fonction du parcours du club en compétition : 19 avril si l'équipe n'est pas qualifiée pour la demi-finale, 21 avril si elle est qualifiée pour la demi-finale et 24 avril si elle est qualifiée pour la finale. Le coût du billet aller/retour pour Auckland étant de 99 323 F (assurance multirisques comprise), dont 10.000 CFP de frais de modification éventuelle, et l'indemnité journalière de mission d'un élu s'élevant à 14 320 CFP, l'impact financier total de la mission est estimé à 360 663 CFP. Après prise en charge de cette mission, le solde budgétaire pour les frais de mission, de voyage et de déplacements des élus serait de 1 639 337 CFP.*

*Conformément aux avis des membres de la Commission développement éducatif, social et culturel du 27 janvier 2016 et de la Commission Finances et Ressources Humaines du 4 février 2016, il vous est proposé d'autoriser l'organisation de ladite mission.*

*C'est l'objet du projet de délibération ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Heia PARAU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2015-1145 du 15 septembre 2015 modifiant le code de justice administrative ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°214/2012 du 11 décembre 2012 portant extension des dispositions de l'arrêté n°211/DAC du 23 juin 2008 fixant le taux des indemnités de missions occasionnés par les déplacements temporaires des élus municipaux ;
- Vu** la délibération n°544/2015 du 8 décembre 2015 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2016 ;
- Vu** la délibération n°562/2016 du 23 février 2016 portant modification du budget principal et du budget annexe Déchets au titre de l'exercice 2016 et adoptant le budget annexe Assainissement 2016 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission développement éducatif, social et culturel du 27 janvier 2016 et la commission finances et ressources humaines du 4 février 2016 ;

*Dans sa séance du 23 février 2016 ;*

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans la cadre de la qualification de l'A.S. Tefana football pour le tournoi de la « Oceania League », est autorisée l'organisation d'une mission en Nouvelle-Zélande du 30 mars au 24 avril 2016 au profit de M. Robert MAKER, premier adjoint au Maire. En cas de désistement de ce dernier, il sera remplacé par Georges TETUAITEROI.

**Article 2** : La Commune prendra en charge :

- les frais de transport aérien en classe économique sur les destinations suivantes : *Faa'a / Auckland / Faa'a* ;
- Les frais de modification éventuelle du billet d'avion,
- L'assurance multirisque ;
- les indemnités journalières sur la base de 14.320 F TTC ;
- les frais téléphoniques et de transports internes sur présentation des justificatifs de frais réels.

**Article 3** : A l'exception des frais de transport aérien qui seront versés au crédit du compte bancaire de l'agence, les indemnités journalières, ainsi que les remboursements se feront sur le compte bancaire de l'intéressé et sur présentation des justificatifs de frais réels.

**Article 4** : Une avance de 75% du montant des indemnités journalières sera versée sur le compte de l'intéressé avant la date de départ. Les 25% restants seront remboursés sur présentation des justificatifs de frais réels. En cas de désistement ou d'empêchement, cette avance devra être remboursée intégralement à la Commune.

**Article 5** : Les dépenses y afférentes seront imputées au budget principal de la Commune, exercice 2016, section de fonctionnement, chapitre 65.

**Article 6** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 23 février 2016

Le Président de séance,



**Robert MAKER**

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **2.9 FEV. 2016** et affiché le **2.9 FEV. 2016**